REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :
Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016 **Délibération N°2016/284**

Modification du programme 2016 d'acquisition de véhicules techniques et légers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a adopté un programme annuel d'investissement concernant l'achat de véhicules pour l'année 2016, délibération n°2016/103. Le programme initial avait été évalué à **507 626 Euros HT**. Cependant, au vu de la réorganisation de certains services de la Ville, des besoins complémentaires ont été recensés, pour un montant de 67 728 euros et ce, afin de répondre à l'organisation de plusieurs manifestations, parmi lesquelles notamment les prochaines échéances électorales. Aussi, le coût du programme d'acquisition est revu et actualisé aujourd'hui à **575 354 euros HT**.

Nature	Quantité	Montant Unitaire € H.T.	Global € H.T.
Balayeuses et porte outils multifonction toutes options	2	76 558.00	153 116.00
Aspirateur de feuilles grandes capacité	1	5 074.48	5 074.48
Aspirateur électrique de Déchets urbains et Indus.	4	13 336.60	53 346.42
Camion double cabine	1	36 335.48	36 335.48
Véhicule Electrique	1	14 237.83	14 237.83
Peugeot 208 1.6 E HDI 115 Féline 5 portes (CZ029XT)	1	11 750.00	11 750.00
Peugeot 208 1.6 E HDI 115 Féline 5 portes (DA786FW)	1	11 250.00	11 250.00
Peugeot 208 1.6 E HDI 115 Féline 5 portes (CZ171XT)	1	11 750.00	11 750.00
Peugeot 208 1.6 E HDI 115 Féline 5 portes (CZ802XS)	1	11 416.67	11 416.67
Peugeot 208 1.6 E HDI 115 Féline 5 portes (CZ114XT)	1	11 750.00	11 750.00
Citroën C4 Picasso E HDI 115 exclusive 5 portes (CZ417SR)	1	14 916.67	14 916.67
Désherbeuse mécanique	1	4 400.00	4 400.00
Broyeur professionnel	1	20 558.00	20 558.00
Tondeuse auto portée	1	4 221.00	4 221.00
Tracteur pour épareuse	1	70 895.00	70 895.00
Camion Nacelle	1	40 000.00	40 000.00
Véhicule Police municipale	1	15 651.26	15 651.26
Motos Police Municipale	2	8 478.66	16 957.32
Sous total			**507 626.12**
Véhicule Berlingo VU taille M	**1**	**10 770.65**	**10 770.65**
Fourgon master Grand confort	**1**	**16 109.95**	**16 109.95**
Fourgon Master Châssis simple cabine	**1**	**40 847.70**	**40 847.70**
		TOTAL	**575 354.43**

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et auprès du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	**575 354 € HT**
Participation CTC (40 % du montant HT)	230 142 € HT
Participation CD 2A (35 % du montant HT)	201 374 € HT
Part communale (25 % du montant HT)	143 838 € HT

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016, chapitre 21 article 2182 fonction 020.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le programme actualisé d'achat de véhicules 2016;
- D'adopter le plan de financement réajusté de l'opération ;
- D'autoriser, Monsieur le Député-maire, à solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération n° 2016/103 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le programme 2016 actualisé d'achat de véhicules pour un montant de **575 354 euros HT**

ADOPTE

Le plan de financement :

Montant de l'opération	**575 354 euros HT**
Participation CTC (40 % du montant HT)	230 142 € HT
Participation CD 2A (35 % du montant HT)	201 374 € HT
Part communale (25 % du montant HT)	143 838 € HT

AUTORISE Monsieur le maire

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au Budget Primitif 2016, chapitre 21 article 2182 fonction 020.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_284-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation